

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 62-2015

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le principe selon lequel une participation financière peut être demandée par l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales aux étudiants dans le cadre de sorties pédagogiques que la composante organise, dans la limite de 75€, le reste de la dépense étant pris en charge par la composante.

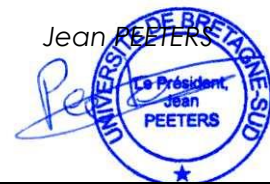
Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 17	Pour :	17
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.